
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Convocation du 2 avril 2015

Début de séance : 20H00

Président de séance : Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire

Etaient présents : MM SLOVENCIK A. – LEONHARD C. - FICHTER M. - WEIL A. - WALTER P. - MATTER C. – MEYER M. - LEONHART M. – SCHLEIFFER C. – HUBER C. - GUBELMANN G.- URBAN C. - LEONHART R. - ROTH D. - FICHTER H.

Etait absent excusé : /

Etait absent non excusé : /

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 / Autre domaine de compétences des communes

**Délibération N°2015-031 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2015**

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2015.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,

CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,

décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2015.

2 – URBANISME

2.2 / Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Délibération N°2015-032 : **APPLICATION DU DROIT DES SOLS
CONVENTION ENTRE DE DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN ET LA COMMUNE
D'UHRWILLER
ADHESION AU SECTEUR
DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT,
URBANISME ET HABITAT**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 12 mars 2015 demandant l'adhésion de la commune au Secteur Départemental Aménagement, Urbanisme et Habitat à compter du 1^{er} juillet 2015,

après délibération, décide à l'unanimité :

- de confier au service du Conseil Général du Bas-Rhin l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée par convention à 2 € par habitant et par an,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune de UHRWILLER.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-033 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FICHTER, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, et avant de s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTATS	DE	L'EXECUTION
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	496 701,01 €	500 622,18 €	3 921,17 €
Investissement	83 635,92 €	356 199,22 €	272 563,30 €
002 Résultat reporté N-1	189 280,54 €	71 415,38 €	- 117 865,16 €
RESULTAT D'EXECUTION	769 617,47 €	928 236,78 €	158 619,31 €

2/ constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur GASS, Trésorier de Bouxwiller, et déclare que le compte administratif de l'exercice 2014 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3/ hors de la présence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-034 : **COMPTE DE GESTION 2014
COMMUNE UHRWILLER**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-035 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 et avant de s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTATS	DE	L'EXECUTION
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	182 883,17 €	99 830,78 €	- 83 052,39 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 Résultat reporté N-1	200 000,00 €	431 739,70 €	231 739,70 €
RESULTAT D'EXECUTION	382 883,17 €	531 570,48 €	148 687,31 €

2/ constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur GASS, Trésorier de Bouxwiller, et déclare que le compte administratif de l'exercice 2014 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3/ hors de la présence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-036 : **COMPTE DE GESTION 2014
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Conseil Municipal du 9 avril 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2015-037 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET ANNEXE REGIE CHAUFFERIE BOIS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 et avant de s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTATS		DE	L'EXECUTION
	Mandats émis		Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	50 400,02 €		60 833,07 €	10 433,05 €
Investissement	23 111,24 €		17 930,55 €	- 5 180,69 €
002 Résultat reporté N-1	0,00 €		37 200,51 €	37 200,51 €
RESULTAT D'EXECUTION	73 511,26 €		115 964,13 €	42 452,87 €

2/ constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur GASS, Trésorier de Bouxwiller, et déclare que le compte administratif de l'exercice 2014 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3/ hors de la présence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2015-038 : **COMPTE DE GESTION 2014
BUDGET CHAUFFERIE BOIS****

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-039 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CCAS**

Le Bureau du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 et avant de s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTATS DE		L'EXECUTION
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	72,00 €	/	72,00 €
002 Résultat reporté N-1	/	530,26 €	530,26 €
RESULTAT D'EXECUTION	72,00 €	530,26 €	458,26 €

2/ constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur GASS, Trésorier de Bouxwiller, et déclare que le compte administratif de l'exercice 2014 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3/ hors de la présence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Président, le Bureau du C.C.A.S. approuve à l'unanimité le compte administratif 2014, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-040 : COMPTE DE GESTION 2014 - CCAS

Le Bureau du C.C.A.S.,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conseil Municipal du 9 avril 2015

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2015-041 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2014
BUDGET COMMUNAL****

Vu les résultats du compte administratif 2014 voté par lui et après délibération,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes :

- affectation de l'excédent d'investissement de 83 282,76 € au compte R 001,
- affectation de l'excédent de fonctionnement de 75 336,55 € au compte R 002.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2015-042 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2014
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT****

Vu les résultats du compte administratif 2014 voté par lui et après délibération,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes :

- affectation du déficit d'investissement de 200 000 € au compte D001,
- affectation de l'excédent de fonctionnement de 348 687,31 € au compte R 002.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2015-043 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2014
CHAUFFERIE BOIS****

Vu les résultats du compte administratif 2014 voté par lui et après délibération,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes :

- affectation de l'excédent d'investissement de 27 262,66 € au compte R001,
- affectation de l'excédent de fonctionnement de 15 190,21 € au compte R002.

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2015-044 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014
C.C.A.S.**

Vu le résultat du compte administratif 2014 voté par lui et après délibération,

le Bureau du C.C.A.S. de la Commune d'UHRWILLER décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement de 458,26 € au compte R 002.

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2015-045 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015**

Le Conseil Municipal,

VU la proposition émise par les membres de la commission des finances en date du 30 mars 2015 d'augmenter les taux d'imposition en 2015 de l'ordre de 1%,

après en avoir délibéré, décide à 2 voix contre et 13 voix pour, d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015 de 1% comme suit :

TAXES	BASE IMPOSITION	TAUX	RESULTAT
Habitation	562 000	8,60	48 332 €
Foncières sur propriétés bâties	403 100	6,04	24 347 €
Foncières sur propriétés non bâties	49 500	28,80	14 256 €
Cotisations foncières des entreprises	31 900	12,94	4 128 €
Produit fiscal attendu			91 063 €

7 – FINANCES LOCALES**7.5 / Subventions****Délibération N°2015-46 : SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, octroie à l'unanimité les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2015 :

- <u>Association Foncière d'Uhrwiller</u> :	5 050 €
- <u>Société locales</u> :	2 500 €
- <u>Caisse d'Assurance Accidents Agricole</u> :	5 050 €

- <u>Société de Protection des Animaux</u> :	400 €
- <u>Groupement d'Action Sociale</u> :	500 €
- <u>Foyers et coopératives scolaires</u> :	1 000 €
- <u>Association Culturelle</u> :	2 300 €

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-47 : BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal,

VU les propositions émises par les membres de la commission des finances en date du 30 mars 2015,

après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015 présenté par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre, et, après en avoir consigné les résultats de ses décisions dans les colonnes prévues à cet effet,

1/ arrête les dépenses et les recettes à un montant de :

567 700 € à la section de fonctionnement
163 000 € à la section d'investissement

2/ fixe le montant des transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement à un montant de 54 500 €

3/ vote à l'unanimité un produit de 91 063 € au titre des contributions directes en vue d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses

4/ fixe le montant des contributions directes aux pourcentages ci-après :

TAXES	BASE IMPOSITION	TAUX	RESULTAT
Habitation	562 000	8,60	48 332 €
Foncieres sur propriétés bâties	403 100	6,04	24 347 €
Foncieres sur propriétés non bâties	49 500	28,80	14 256 €
Cotisations foncières des entreprises	31 900	12,94	4 128 €
Produit fiscal attendu			91 063 €

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2015-048 :****BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2^{ème} TRANCHE**

Le Conseil Municipal, après en avoir procédé à l'examen détaillé des propositions du Maire et après délibération, décide :

- d'arrêter à l'unanimité le budget primitif pour 2015 en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	448 687,31 €	-	-	448 687,31 €
Recettes	100 000,00 €	-	348 687,31	448 687,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	-	-	200 000,00 €	200 000,00 €
Recettes	200 000,00 €	-	-	200 000,00 €

- de voter à l'unanimité le présent budget au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2015-049 :****BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET ANNEXE REGIE**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'examen détaillé des propositions du Maire et après délibération, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le budget primitif pour 2015 en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	77 000,00 €	-	-	77 000,00 €
Recettes	61 809,79 €	-	15 190,21 €	77 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	45 193,21 €	-	-	45 193,21 €
Recettes	17 930,55 €	-	27 262,66 €	45 193,21 €

- de voter le présent budget au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2015-050 : **BUDGET PRIMITIF 2015**
BUDGET ANNEXE C.C.A.S.

Le Bureau du C.C.A.S., après en avoir pris connaissance et discuté, arrête à l'unanimité le budget primitif 2015 en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opérations exercice	Reste à réaliser	Résultats reportés	Cumul section
Dépenses	458,26 €	/	/	458,26 €
Recettes	/	/	458,26 €	458,26 €

L'assemblée délibérante a décidé à l'unanimité de voter le présent budget au niveau du chapitre.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.3 / Locations

Délibération N°2015-51 : **RENOVATION DU SOL DE LA TERRASSE**
LOGEMENT 1^{ER} ETAGE – 27 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal plusieurs devis descriptifs et estimatifs concernant la rénovation du sol de la terrasse du logement sis au 1^{er} étage – 27, rue principale.

Après étude des différentes offres et après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire effectuer ces travaux par la société Design Sols 67 de Lichtenberg pour un montant estimatif de 4 548 € HT (selon devis du 16/03/2015),
- de financer ces travaux par des crédits figurant au compte 21318 du budget de l'exercice 2015.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.3 / Locations

Délibération N°2015-52 : **RENOVATION DU GARDE-CORPS**
DE LA TERRASSE
LOGEMENT 1^{ER} ETAGE – 27 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal plusieurs devis descriptifs et estimatifs concernant la rénovation du garde-corps de la terrasse du logement sis au 1^{er} étage – 27, rue principale.

Après étude des différentes offres et après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire effectuer ces travaux par la Métallerie Willem de Gumbrechtshoffen pour un montant estimatif de 4 382 € HT (selon devis du 10/03/2015),
- de financer ces travaux par des crédits figurant au compte 21318 du budget de l'exercice 2015.

Conseil Municipal du 9 avril 2015

1 – COMMANDE PUBLIQUE**1.4 / Autres types de contrats****Délibération N°2015-053 : CONTRAT D'ENTREPRISE - DEBARDAGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de débardage et de location de tracteur prévus pour l'année 2015, à savoir :

- Contrat d'entreprise pour débardage conclu entre la Commune d'Uhrwiller et l'entreprise Wolf et Fils de Reipertswiller
- Prix unitaires :

Localisation	Description sommaire des travaux et fournitures	Unité	Quantité	Prix U. HT
Forêt Communale Uhrwiller	P14	m ³	70,00	8,00 €
	P4	m ³	480,00	7,50 €
	P16	m ³	160,00	7,50 €
	P1	m ³	115,00	7,50 €
	P5C	m ³	70,00	8,00 €
	TOTALITE	m ³	50,00	8,00 €
	Location de tracteur	Heure		70,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le programme de débardage présenté dans son ensemble et autorise le Maire à signer le contrat d'entreprise.

3 - DOMAINE ET PATRIMOINE**3.1 / Acquisition****Délibération N°2015-054 : ANNULLATION ACQUISITION PARCELLE PRIVEE BODENWALD**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 3 juin 2003 relative à la mise en place d'un accord de principe quant à l'acquisition de parcelles forestières privées,

VU la promesse de vente adressée par M. REINHARDT en date du 29 décembre 2014,

VU la délibération du 8 janvier 2015 approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée comme suit :

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLES	SURFACE
ZINSWILLER	BODENWALD	13	41	72,35 ares

VU la demande de la commune de Zinswiller de faire valoir son droit de préemption (courrier adressé au SCP Lotz à Pfaffenhoffen en date du 24/03/2015),

VU que la commune de Uhrwiller n'est propriétaire d'aucune parcelle contigüe à la parcelle cadastrée section 13 – parcelle n°41,

approuve à l'unanimité l'annulation de l'acquisition de la parcelle privée conclue en date du 8 janvier 2015.

Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants :

1. Travaux : information durée travaux RD 26 (16/04/2015 – 05/05/2015)
2. Nid de cigogne : accord du CG67 pour maintien mâts Wimax
3. Commission Fleurissement : 21/03/2015 tournée de reconnaissance pour repérage matériel déco (cédé gratuitement par les administrés)
4. Bons de commande fleurs et terreaux 2015 : prévision livraisons 07/05 et 15/05
5. Nettoyage de printemps : samedi 11/04/2015 – 32 volontaires inscrits
6. Visite columbarium : mercredi 29/04/2015 à 17H
7. Championnats de France des élus VTT et course à pied : 17/04/2015 accueil des participants à partir de 15h ; pot d'accueil à 19h ; 18/04/2015 départ de la course à pied à 10h et à VTT à 14h30
8. Réseau d'Animation Intercommunale : assemblée générale le 17/04/2015 à 19h30 à Engwiller
9. Communes nouvelles : documentation d'information distribuée aux élus

CIVILITE	NOM	PRENOM	MOTIF ABSENCE	SIGNATURE
M.	SLOVENCIK	Alfred		
M.	FICHTER	Michel		
M.	MATTER	Charles		
M.	HUBER	Christophe		
M.	FICHTER	Henri		
M.	LEONHARD	Charles		
M.	ROTH	Dominique		
M.	URBAN	Christian		
Mme	MEYER	Mireille		
M.	WEIL	Armand		
Mme	WALTER	Patricia		
Mme	LEONHART	Mireille		
M.	SCHLEIFFER	Christian		
M.	LEONHART	Rémy		
Mme	GUBELMANN	Geneviève		